

Gemeng **Feelen**



CONVOCATION

Séance du conseil communal

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

Mardi, le 17 décembre 2024 à 18.00 heures

en la salle de réunion de la maison communale à Niederfeulen afin de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique

1. Approbation du budget rectifié 2024 et du budget 2025
2. Approbation provisoire du compte administratif et de gestion de l'exercice 2022
3. Approbation du budget rectifié 2024 et du budget 2025 de l'Office Social Nordstad
4. Approbation de titres de recettes de l'année 2024
5. Subsidés à accorder à des associations
6. Introduction d'un règlement-taxi compensatoire pour emplacements de stationnement
7. Approbation de l'organisation scolaire 2024/2025 rectifiée de l'école de musique
8. Approbation des contrats de concession de sépulture
9. Distribution d'Eau des Ardennes (DEA) – choix de la variante concernant le financement de l'apport en capital
10. Jetons de présence revenant aux membres des différentes commissions consultatives communales – fixation du montant à allouer et choix des associations
11. Information du collège des bourgmestre et échevins sur les projets en cours et les dossiers d'actualité et questions des conseillers communaux

Feulen, le 10 décembre 2024

Le collège des bourgmestre et échevins,